

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 Juillet 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni le 28 juillet 2016 sous la présidence de Madame Mireille BOUVIER, Maire en exercice.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2016

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, CARAZ Gérard, ARGOUT Guillaume, FAIVRE Claude, SANCHEZ Stéphanie, COLLION Cindy, GALAMAND Lilian, PACALET Isabelle, GABILLON Raphaël, PERON Christian, AVONT Laëtitia, LEDEZ Sandrine

Absents excusés : HERNANDEZ Philippe, ROBIN Stephen.

Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

### 1- Commission URBANISME

#### **Droit de préemption : Délibération n°2016-07-01**

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

- Propriété de Madame et Monsieur Thibaut LE LOARER cadastrée AL 35-36, d'une superficie de 1231m<sup>2</sup>, sise 1426, route du Bas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

### 2- Commission Terrains communaux

#### **Informations**

##### ➤ *Nouveau règlement de location des terrains communaux*

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Pommier de Beaurepaire est propriétaire-bailleur de certaines parcelles agricoles.

Monsieur Claude FAIVRE responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal l'ébauche du nouveau règlement concernant la location des terrains communaux.

L'actualisation de certains articles du cahier des charges datant du 7 juin 1991 s'avérerait nécessaire.

Pour accompagner cette démarche, divers services compétents ont été saisis :

- la chambre d'agriculture : son rôle étant en outre d'informer, de conseiller, de fournir des modèles de contrats de location.

- les syndicats d'exploitants: qui ont une mission juridique.

Madame le Maire informe que les terrains à vocation agricole dont une commune peut être propriétaire relèvent du domaine privé communal. La location de ces biens soumet la commune aux mêmes obligations que tout propriétaire privé.

Le tarif de location fait l'objet d'une révision annuelle en fonction du coefficient d'augmentation (indice des fermages) fixé chaque année par arrêté préfectoral.

Quelques corrections seront apportées à ce nouveau règlement, qui sera validé en septembre.

##### ➤ *Renouvellement de bail*

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que par courrier du 24 juin 2016, Monsieur René COMBE informe la Mairie de sa cessation d'activité, et de ce fait laisse ses lots communaux après la récolte 2016, soit le 31 Août.

Lots concernés, situés lieudit « Le Fay » : parcelles AR251 – AS380 – AS359 – AS355 – AS362 – AS373 – AS384 – AS432 – AS433 pour une superficie globale de 12Ha 67a 05Ca

Le Conseil Municipal en prend note et dresse la liste des terrains communaux agricoles à attribuer, une parution aura lieu sur le Dauphiné Libéré et un affichage sera fait en Mairie.

Les inscriptions sont à adresser par courrier en mairie avant le 16 Août et le tirage au sort aura lieu le mardi 23 Août à 19H.

### 3- Commission Forêt communale

#### **Délibération n°2014-07-02**

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage d'une coupe en 2016 dans la Forêt Communale.

- Coupe affouagère, parcelle n° 17, canton du grand Bois : surface 7 ha

Le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** la mise en vente de cette parcelle.

#### **4- Commission ACCESSIBILITE**

*Aménagement d'un WC pour personne à mobilité réduite au restaurant scolaire*

Monsieur Bernard COUDERT, 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil Municipal des divers travaux réalisés :

- Maçonnerie Ent. Batysten : 566,67€ H.T.
- Plomberie – zinguerie : Ent Ruol 1 730,89€ H.T.
- Fourniture peinture : DIC décor : 102.07€ H.T
- Fournitures diverses : Sté Rexel : 38.05€H.T.
- Travaux démolition et peinture effectués par le service technique

Fin de séance : 22H30